



TEAM LEGEND BIKE

Association loi 1901, affiliée à la Fédération Française
de Motocyclisme n°C0653

272 Avenue de la Victoire 77100 MEAUX

Mail : contact@legendbike.fr



REGLEMENT DE COURSE

5 HEURES D'ENDURANCE T.T. BY LEGEND BIKE
9 OCTOBRE 2022 - CIRCUIT DE VINCY MANŒUVRE

1 – DEFINITION

La Team Legend Bike organise en collaboration avec le Moto Club MCN 77 une course d'endurance de 5 heures consécutives sur le circuit de moto cross de Vincy Manœuvre allongé aux champs et pâtures. Le parcours s'étendra sur 10km de longueur, avec 5m minimum de largeur.

Cette course sera soumise aux règlements édictés par la FFM et les règles techniques et de sécurité d'endurance T.T. (disponibles sur le site www.ffmoto.org)

2 – CATEGORIES

Cette course se disputera sans interruption de 11H45 à 16H45 avec la participation d'équipage de 2 pilotes équipés de 1 ou 2 motos.

En cas de cylindrées différentes, la plus importante comptera pour la catégorisation de l'équipage.

Les pilotes participants doivent être âgés de minimum 15 ans, la limite d'âge minimum débute à la date d'anniversaire du pilote.

Toutes catégories de machines T.T. conformes à la réglementation sont admises (à partir de 125 cm3)

3 – ENGAGEMENT

Tous les pilotes engagés doivent être titulaires d'une licence fédérale de compétition ou d'une licence à la journée(LJA1). Elle doit obligatoirement être prise et réglée sur le site de la FFM, **aucun règlement sur place le jour de l'événement ne pourra être effectué.**

Les engagements à la course se feront obligatoirement en ligne sur le site : www.engage-sports.com

La clôture des engagements est fixée le 3 octobre 2022, les engagements peuvent être clôturés avant cette date si le plateau est complet.

Le montant de l'engagement est fixé à 178€ par équipage soit 89€ par pilote.

Une majoration de 15€ sera appliquée à partir du 26 septembre 2022.

Les demandes de remboursement devront être exclusivement adressés au président de l'association Team Legend bike, (via le site engage-sports) sous présentation d'un justificatif médical et ceci au minimum 48 heures avant la date de l'épreuve.
Le cas échéant, 15€ de frais d'annulation seront appliqués.

4 – REGLEMENTATION DANS LES STANDS ET PARCS COUREURS

L'accès aux stands est restreint à 3 accompagnateurs dédiés par équipage, des bracelets d'accès seront fournies lors des contrôles et devront être présentés à l'entrée des stands.

Espace réservé par équipage dans les stands : **3x3 mètres**

L'accès aux stands est interdit aux personnes âgées de moins de 16 ans.

Interdiction de fumer au sein des stands sous peine de pénalités, voir sanctions.

La voie des stands est à sens unique et la vitesse est réduite à 25 km/h maximum.

Possibilité de dormir sur place le samedi 8 Octobre au soir par vos propres moyens, au sein du parc coureurs. Les fêtes sont interdites. Un couvre-feu pour le bruit est mis en place à partir de 23h, le non-respect de ce couvre feu peut entraîner des pénalités, voir des sanctions à l'équipage concerné.

4.1 – RAVITAILLEMENT

OBLIGATOIRE : 1 extincteur 6kg poudre polyvalent ABC obligatoire par stand.

Il est strictement interdit de fumer dans les stands.

Lors du ravitaillement, le pilote doit être descendu de sa machine et moteur éteint.

5 – LES CONTRÔLES ADMINISTRATIFS

LES HORAIRES

Le samedi 8 octobre : 16h à 19h30

Le dimanche 9 octobre : 7H30 à 9H30

En cas de non-respect de ces horaires, les équipages seront disqualifiés.

Les pilotes devront présenter leur licence de l'année en cours ou la LJA1.

Lors des contrôles administratifs, le pilote devra vérifier l'exactitude des informations le concernant et les valider (il est notamment responsable de la vérification de la catégorie dans laquelle il s'est engagé).

Une fois le contrôle administratif validé, plus aucun changement de catégorie ne sera admis.

5-2 – Chronométrage - ETERNYTIME

Les chronos seront assurés par le prestataire : EternyTime.

Ils assureront la délivrance des transpondeurs à chaque équipage, et le suivi des chronos tout au long de la course.

Lors de la remise du transpondeur il vous sera demandé :

- L'achat du support + agrafe du transpondeur : 10€ (paiement sur place)

- Une caution pour le transpondeur : 60€ (paiement sur place par CB, chèque ou espèces)

6 - LES CONTRÔLES TECHNIQUES

LES HORAIRES

Le samedi 8 octobre : 16h à 19h30

Le dimanche 9 octobre : 7H30 à 9H30

En cas de non-respect de ces horaires, les équipages seront disqualifiés.

Avant de prendre le départ, les machines seront présentées au contrôle technique. Les machines qui ne seront pas conformes aux normes F.F.M. et au présent règlement seront refusées.

Le niveau sonore des motocycles devra être conforme aux normes (112 db) en vigueur selon la méthode "2 Mètres Max", détaillée dans les Règles Techniques et de Sécurité « niveau sonore des machines ».

L'équipement du pilote sera vérifié lors du contrôle technique, ce dernier doit être complet et respecter les normes F.F.M. :

- Casque
- Protection dorsale

L'équipement ne doit pas présenter de choc et doit respecter les normes selon les Règles Techniques et de Sécurité.

Le protège chaîne du pignon de sortie de boîte est obligatoire
L'éclairage de la moto doit être préalablement scotché ou retiré, une place devra être réservée sur la plaque phare pour le numéro de courses.

Chaque moto portera OBLIGATOIREMENT le transpondeur remis lors du contrôle. Les motos participantes à la course devront également être équipées des trois plaques portant le N° de l'équipage fournies lors du contrôle administratif.

8 – PROCEDURE DE DEPART

Départ Type Le Mans.

La mise en place débutera 30 min avant le départ

Les pilotes seront placés par ordre de numéro de course.

La ligne de départ devra être évacuée avant le lancement de la course.

Seul un assistant par moto sera autorisé sur la ligne de départ afin de tenir la moto au pilote jusqu'au coup d'envoi.

Le moteur devra être éteint.

Le départ sera donné par un signal sonore, les pilotes seront séparés en 2 vagues.

2 départs seront effectués à 1min d'intervalle.

En cas de départ volé, l'équipage pourra être soumis à des pénalités.

9 - PROCEDURE D'ARRIVEE

La course sera considérée comme terminée à l'abaissement du drapeau à damier sur la moto classée 1ère au classement Scratch une fois le temps réglementaire écoulé.

Les organisateurs se réservent le droit de réduire le temps de course si des conditions météorologiques trop mauvaises ou d'autres conditions exceptionnelles (plus assez de secouristes, accident ou autre) ne permettent plus le déroulement régulier de l'épreuve.

10 – PENALITES

Moto mise en marche au départ par un tiers : 1 tour

Ravitaillement moteur en marche et/ou pilote sur la moto : 1 tour, Exclusion

Ravitaillement ou changement de pilote hors du stand : 1 tour

Couper les pistes : Hors course

Pilote sans transpondeur et/ou sans plaque numéro : Non pointé

Excès de vitesse dans les stands : AV, 1 tour

Non respect du couvre-feu : AV, 1 tour, Exclusion

11 – HORAIRES EVENEMENT

Samedi 8 Octobre :

16h/19h30 : Contrôles administratifs et techniques

Dimanche 9 Octobre :

7h30/9h30 : Contrôles administratifs et techniques

9H/10h : Essais libres

11h15 : Mise en place/pré-grille

11h45 : Départ

16h45 : Arrivée

17h30 : Remise des prix

12 - CIVISME ET ACCOMPAGNEMENT DES PILOTES

Tous les pilotes sont responsables de leurs motos et matériels dans les parcs pilote et ravitaillement.

Aucune réclamation pour vol ou dégradation ne pourra être déposée auprès du club organisateur.

L'ensemble des personnes faisant partie de l'équipe d'accompagnement ou d'assistance d'un pilote doit respecter les zones du circuit pour lesquelles ils ont obtenu les autorisations d'accès de l'organisateur.

En tout état de cause, durant les essais et les courses, l'accès à la piste est formellement interdit à toute personne étrangère à l'organisation ou aux officiels.

Tout contrevenant s'expose à des sanctions et le pilote assisté à des pénalités.

13 - RECLAMATION

Les réclamations doivent être déposées conformément aux dispositions du Code Sportif National de la F.F.M, c'est-à-dire, par écrit auprès du directeur de course dans la demi-heure qui suit l'affichage des résultats, accompagnée d'une caution de 80€.

Celle-ci sera restituée si la réclamation est fondée.

15 - ASSURANCE

L'événement sera couvert par la compagnie d'assurance GRAS SAVOYE WTW